

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**BOTANIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE TYPE COURT**

**CODE : 0211 02 U 33 D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 002**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# BOTANIQUE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec la cytologie, la morphologie, l'histologie, la physiologie et le mode de reproduction des végétaux ;
- ◆ de classer un végétal.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Chimie minérale	CT	B	20
Botanique	CT	B	26
Laboratoire de botanique	CT	S	10
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	14
<b>Total des périodes</b>			<b>70</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Chimie minérale

L'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire et de définir les différents constituants des atomes et des molécules ;
- ◆ d'utiliser le tableau périodique des éléments, les symboles de Lewis et les valences ;
- ◆ de décrire les principales liaisons chimiques (covalentes et ioniques) ;
- ◆ de différencier les acides, bases et sels et de les identifier à partir de la nomenclature et de la formule chimique ;
- ◆ d'identifier et d'équilibrer des réactions chimiques.

### 4.2. Botanique

L'étudiant sera capable :

*à partir des principaux végétaux rencontrés en agronomie,*

- ◆ de citer et de décrire les principaux organites de la cellule végétale et d'en préciser leurs fonctions ;
- ◆ de décrire la morphologie des végétaux ;
- ◆ d'expliquer la classification des végétaux (embranchements, classes, ordres, familles, ...) et d'appliquer la méthodologie permettant de situer un végétal dans la classification ;
- ◆ de citer et de définir les principaux tissus végétaux ;
- ◆ de définir les principes de base de physiologie végétale tels que notamment la photosynthèse, la respiration, la transpiration, la nutrition, la croissance, ... ;
- ◆ de décrire les différents modes de reproduction végétative et sexuée des végétaux.

### 4.3. Laboratoire de botanique

L'étudiant sera capable :

*à partir de végétaux rencontrés en agronomie et mis à sa disposition, dans le respect des consignes données et des règles de sécurité et en utilisant, au besoin, des ouvrages de référence,*

- ◆ d'identifier les différents constituants du végétal analysé et de le classer ;
- ◆ de déterminer, au besoin, le stade de développement.

## 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier un sel, une base, un acide à partir de la nomenclature et de la formule chimique ;
- à partir des principaux végétaux rencontrés en agronomie,*
- ◆ de décrire les différents organes d'un végétal et de le classer ;
  - ◆ de définir les principes de base d'histologie et de physiologie végétale ;
  - ◆ d'expliquer les modes de reproduction des végétaux.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la justesse de la terminologie employée,
- ◆ le niveau de développement et d'explication des principes de physiologie,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pour le cours « Laboratoire de botanique », il est conseillé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail et 20 étudiants par groupe.